



S.I.T.E.



Service de l'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 2015

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995, du décret n°95-635 du 6 mai 1995 et du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

*Présenté en comité syndical le 23 juin 2016
Par Michel CAILLOT, Président du SITE*



Le décret n° 95 - 635 du 6 Mai 1995 fait obligation au Président du Syndicat de présenter au Comité Syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour lequel il assure la compétence.

Ce rapport annuel devra être présenté devant les conseils municipaux au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2016. Celui-ci devra être complété par le rapport sur la compétence Eau potable.

Les données relatives aux biens et compétences affermés sont issues des Rapports Annuels du Délégué (Veolia Eau). Celles-ci sont à prendre avec précaution en raison de l'attente d'explications sur certains éléments.

A - LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX

1. Le Périmètre du Syndicat

Le préfet a autorisé par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 1997 la création d'un syndicat à vocation unique pour l'assainissement et l'épuration des eaux de l'agglomération lexovienne entre les communes de Beuvillers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Oully le Vicomte, Rocques, Saint Désir et Saint Martin de la Lieue.

Chaque commune a ainsi transféré sa compétence en matière d'assainissement au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux, ainsi dénommé lors de la réunion du Comité Syndical du 30 juin 1998.

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2004, la commune de Coquainvilliers est devenue membre du syndicat.

Par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2005, le Syndicat s'est transformé en Syndicat Mixte fermé à la carte afin d'accueillir de nouvelles communes. Les collectivités suivantes ont alors transféré leur compétence « Assainissement Non Collectif » : Courtonne-la-Meurdrac, Courtonne-les-Deux-Eglises, Lessard et le Chêne, Le Mesnil Eudes, Le Mesnil Simon, Les Monceaux, Prêtevillie, Saint Germain de Livet, Saint Pierre des Ifs et la Communauté de Communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge.

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 2008, la commune de Saint Germain de Livet a adhéré à la compétence « Assainissement Collectif ».

Par arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2010, les communes de La Chapelle Yvon, Le Mesnil Guillaume, Saint Jean de Livet, Saint Denis de Mailloc, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et

Tordouet ont adhéré au syndicat. Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} janvier 2011.

Par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2011, la commune de Saint Cyr du Ronceray a adhéré au syndicat pour la compétence « Assainissement Collectif », et la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet a adhéré au syndicat pour sa compétence « Assainissement Non Collectif ». Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} juillet 2011.

Par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013, les communes de Courtonne la Meurdrac, Courtonne les deux églises, Firfol, L'Hôtellerie, Marolles, Moyaux ont transféré au syndicat leur compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2014.

Par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2013, suite à la fusion des communautés de communes de Lisieux et Moyaux, les communes de Cordebugle, Fauguernon, Firfol, L'Hôtellerie, Marolles, Moyaux, Ouilly du Houley et Le Pin ont adhéré individuellement à la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015, les communes de La Boissière, La Houblonnière et le Pré d'Auge ont adhéré au syndicat. Ces adhésions ont pris effet au 1^{er} janvier 2016.

La population totale du SITE au 31 décembre 2015 est de 47 832 habitants (INSEE 2016)

Annexe A1 : Carte du périmètre

2. Les compétences du Syndicat

Le syndicat a pour objet :

- la gestion, création et extension des réseaux de collecte des eaux usées et des systèmes collectifs d'épuration
- la gestion et maintenances des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- le contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'Assainissement Non Collectif (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Les Indicateurs techniques du Service

a) Mode de gestion

VEOLIA Eau, en vertu d'un contrat d'affermage signé le 1^{er} octobre 2006 pour une durée de 12 ans, assure l'exploitation du service pour les réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales des communes de Beuwillers, La Chapelle Yvon, Coquainvilliers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Le Mesnil Guillaume, OUILLY le Vicomte, Rocques, Saint Cyr du Ronceray, Saint Denis de Mailloc, Saint Désir, Saint Germain de Livet, Saint Jean de Livet, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de la Lieue, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Tordouet.

VEOLIA Eau, en vertu d'un contrat d'affermage signé le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans, assure l'exploitation des réseaux Eaux Usées et de la station d'épuration de Moyaux

VEOLIA Eau, en vertu d'un contrat d'affermage provisoire, assure, jusqu'au 30 juin 2015, l'exploitation des réseaux Eaux Usées et de la station d'épuration de L'Hôtellerie.

Le Syndicat intercommunal de Traitement des Eaux assure en gestion directe l'exploitation de la station d'épuration de Lisieux, des réseaux Eaux Usées et des stations d'épuration de Courtonne la Meurdrac, Courtonne les deux Eglises, Firfol et Marolles, ainsi que de L'Hôtellerie à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les réseaux et les stations d'épuration des communes de La Boissière, La Houblonnière et Le Pré d'Auge seront exploités en gestion directe par le Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2016, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux procédera à la facturation des redevances « Assainissement Collectif » sur l'ensemble des communes n'entrant pas dans le cadre d'un périmètre affermé.

b) Caractéristique des réseaux

Le système de collecte du Syndicat est de type séparatif pour l'ensemble du réseau. Au 31 décembre 2015, il comprend 207 899 m de réseau gravitaire, 31 289 m de canalisation de refoulement et 57 postes de refoulement.

Annexe B1b-1 : Système de collecte par commune

Annexe B1b-2 : Synoptique des réseaux

La population municipale pour des communes du Syndicat raccordées à une station d'épuration est de 38 246 habitants, soit une population totale de 39 523

habitants. Au 31 décembre 2015, le nombre d'abonnés est de 10 514, soit un nombre d'habitants desservis estimé à 30 730 pour un volume d'eau potable assainie en 2015 de 1 442 281 m³.

Annexe B1b-3 : Population desservie par commune

Au 31 décembre 2015, 17 entreprises ont obtenu une autorisation de déversement de leurs effluents non domestiques dont 5 entreprises dans le cadre d'une Convention Spéciale de Déversement (Transports Antoine, Blanchisserie du Centre Hospitalier, Ondulys, Sodel et Yplon).

c) Caractéristique des ouvrages d'épuration

Station d'épuration de Lisieux

La station d'épuration de Lisieux reçoit les effluents des communes de Beuvillers, La Chapelle Yvon, Coquainvilliers, Glos, Hermival les Vaux, Lisieux, Le Mesnil Guillaume, Oully le Vicomte, Rocques, Saint Cyr du Ronceray, Saint Denis de Mailloc, Saint Désir, Saint Germain de Livet, Saint Jean de Livet, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de la Lieue, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Tordouet, ainsi qu'une partie du SIVU de la Boissière (Hameau de la Bosquetterie). Elle traite aussi les matières de vidange, graisses et sables de curage de divers vidangeurs.

La station est de type boues activées à faible charge de 70 000 Equivalents Habitants (EH) pour une capacité de traitement de 8 460 m³/jour par temps sec et de 10 460 m³/jour par temps de pluie.

En 2015, 1 700 795 m³ d'eaux usées ont été traitées soit 4 660 m³/jour, pour une pollution entrante de 2 203 kg/jour de DBO5 soit 36 800 EH.

A noter que, malgré les campagnes de mise en conformité des branchements, on déplore toujours l'arrivée importante d'eaux parasites, potentiellement perturbatrices du bon fonctionnement des ouvrages.

640 tonnes de matières sèches de boues ont été produites avec une siccité moyenne de 29.3 % soit 3 061 tonnes de boues chaulées destinées à la valorisation en agriculture.

82 tonnes de sables lavés ont été produits et envoyés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de classe II.

52 tonnes de refus de dégrillage ont été produits et envoyés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de classe II.

Station d'épuration de Courtonne la Meurdrac

La station d'épuration de Courtonne la Meurdrac reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de Filtres plantés de roseaux de 150 EH.

Station d'épuration de Courtonne les Deux Eglises

La station d'épuration de Courtonne les Deux Eglises reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 200 EH.

Station d'épuration de L'Hôtellerie

La station d'épuration de L'Hôtellerie reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage aéré de 300 EH pour une capacité hydraulique de 60 m³ par jour.

Cette station est vétuste et sera remplacée en 2016 par la construction d'une station de type disques biologiques.

Station d'épuration de Marolles

La station d'épuration de Marolles reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 300 EH.

Station d'épuration de Moyaux

La station d'épuration de Moyaux reçoit la totalité des effluents de la commune.

La station est de type Lagunage naturel de 1200 EH pour une capacité hydraulique de 180 m³ par jour.

En 2015, 61 494 m³ d'eaux usées ont été traitées soit un débit moyen de 168 m³/jour pour une pollution entrante de 41 kg/j de DBO₅.

2. Les Indicateurs financiers du Service

a) La Redevance

Communes raccordées à la station d'épuration de Lisieux

La seule prestation facturée aux usagers du service d'assainissement collectif est une redevance indexée sur le volume d'eau consommée et composée de deux parties :

Part fermière

Le montant de la part fermière est fixé par le contrat de délégation de service public et révisable chaque année. Le montant de la part fermière est de 0.4467 €/m³ au 1^{er} janvier 2015 et de 0.4476 €/m³ au 1^{er} janvier 2016.

Part syndicale

Selon la délibération syndicale n°1432 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif - Part syndicale » au 1^{er} janvier 2015 est de 0.8865 €/m³.

Selon la délibération syndicale n°1530 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif - Part syndicale » au 1^{er} janvier 2016 est de 0.8909 €/m³.

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Fermière	120	0.4467	53.60
Part Syndicale	120	0.8865	106.38
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6332	195.98
TVA 10%		0.1633	19.60
TOTAL TTC		1.7965	215.58

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Fermière	120	0.4476	53.71
Part Syndicale	120	0.8909	106.91
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6385	196.62
TVA 10%		0.1638	19.66
TOTAL TTC		1.8023	216.28

Commune de Courtonne la Meurdrac

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 3.00 € / m³, et la part abonnement précédemment votée par la commune est supprimée.

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 2.1666 € / m³, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Par Syndicale	120	3.0000	360.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		3.3000	396.00
TVA 10%		0.3300	39.60
TOTAL TTC		3.6300	435.60

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	2.1666	259.99
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.4666	295.99
TVA 10%		0.2467	29.60
TOTAL TTC		2.7133	325.59

Commune de Courtonne les Deux Eglises

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 1.30 € / m3, et la part abonnement précédemment votée par la commune est supprimée.

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 1.3376 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3000	156.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6000	192.00
TVA 10%		0.1600	19.20
TOTAL TTC		1.7600	211.20

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3376	160.51
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6376	196.51
TVA 10%		0.1638	19.65
TOTAL TTC		1.7114	216.16

Commune de Firfol

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 1.90 € / m3.

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 1.3376 € / m3, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.9000	228.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.2000	264.00
TVA 10%		0.2200	26.40
TOTAL TTC		2.4200	290.40

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3376	160.51
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6376	196.51
TVA 10%		0.1638	19.65
TOTAL TTC		1.7114	216.16

Commune de L'Hôtellerie

Part fermière

La part de rémunération du délégataire de Service Public est composée d'un abonnement annuel et d'une redevance indexée sur le volume d'eau consommée. Les montants de la part fermière sont fixés par le contrat de délégation de service public et révisable chaque année.

Le montant de la part fermière au 1^{er} janvier 2015 est de 47.38 € pour l'abonnement annuel et de 1.4440 €/m3 pour la redevance.

Part syndicale

Au 1^{er} janvier 2015, le syndicat a maintenu le tarif précédemment voté par la commune, à savoir une redevance indexée sur le volume d'eau consommée de 0.25 €/m3.

Au 1^{er} juillet 2015

Le Contrat de délégation de service a pris fin au 30 juin 2015. En raison des travaux de reconstruction de la station d'épuration, celui-ci n'a pas été reconduit. Aussi, par délibération syndicale n° 1519 du 25 juin 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} juillet 2015 est de 1.70 € HT et ne comprend plus de part fermière. Ce tarif est maintenu au 1^{er} janvier 2016.

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Abonnement			47.38
Part fermière	120	1.4440	173.28
Part Syndicale	120	0.2500	30.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.3888	286.66
TVA 10%		0.2389	28.67
TOTAL TTC		2.6277	315.33

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} juillet 2015 et 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.7000	204.00
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.00	240.00
TVA 10%		0.20	24.00
TOTAL TTC		2.20	264.00

Commune de Marolles

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 1.38 € / m3, et la part abonnement précédemment votée par la commune est supprimée.

Par délibération syndicale n° 1531 du 10 décembre 2015, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2016 est de 1.3376 € / m³, conformément au principe de lissage des prix sur l'ensemble du périmètre.

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3800	165.60
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6800	201.60
TVA 10%		0.1680	20.16
TOTAL TTC		1.8480	221.76

Facture type (consommation de 120 m³) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Part Syndicale	120	1.3376	160.51
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		1.6376	196.51
TVA 10%		0.1638	19.65
TOTAL TTC		1.7114	216.16

Commune de Moyaux

Part fermière

La part de rémunération du délégataire de Service Public est composée d'un abonnement annuel et d'une redevance indexée sur le volume d'eau consommée. Les montants de la part fermière sont fixés par le contrat de délégation de service public et révisable chaque année.

Le montant de la part fermière au 1^{er} janvier 2015 est de 34.64 € pour l'abonnement annuel et de 0.6047 €/m³ pour la redevance.

Le montant de la part fermière au 1^{er} janvier 2016 est de 35.04 € pour l'abonnement annuel et de 0.6116 €/m³ pour la redevance.

Part syndicale

Par délibération syndicale n°1433 du 11 décembre 2014, le tarif de la redevance « Assainissement Collectif » au 1^{er} janvier 2015 est maintenu à 1.1179 € / m³, et la part abonnement précédemment votée par la commune est supprimée.

Ce tarif n'a pas fait l'objet de modification au 1^{er} janvier 2016

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2015

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Abnmt Fermier			34.64
Redev. Fermier	120	0.6047	72.56
Redev. Syndicat	120	1.1179	134.15
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.3112	277.35
TVA 10%		0.2311	27.74
TOTAL TTC		2.5423	305.09

Facture type (consommation de 120 m3) au 1^{er} janvier 2016

Collecte et Traitement des Eaux Usées

(en €)	Volume	Prix unitaire	Total
Abnmt Fermier			35.04
Redev. Fermier	120	0.6116	73.39
Redev. Syndicat	120	1.1179	134.15
Redevance AE	120	0.3000	36.00
TOTAL HT		2.3215	278.58
TVA 10%		0.2322	27.86
TOTAL TTC		2.5537	306.44

b) Les Autres recettes d'exploitation perçues par le Syndicat

(En euros)	2013	2014	2015
Redevance Part Syndicale	1 228 622	1 257 978	1 314 363
Prime pour épuration	261 037	375 810	479 458
Prime AQUEX	44 494	46 603	128 570
Prestations aux vidangeurs	42 506	56 138	75 878
Taxe Branchement Neuf	0	4 500	1 800
TOTAL	1 576 659	1 741 029	2 000 069

3. Les Indicateurs de performance du Service

a) Performance du système de collecte

Dans le cadre de la certification ISO 14001 de la gestion du système de collecte des eaux usées, 2 réunions trimestrielles se sont tenues les 9 avril et 4 novembre 2015. Il n'y a pas eu de revue de direction en 2015.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement (informations structurelles sous forme de plans, localisation des interventions ...)

Indice P202.2 (Lisieux) = 28

Indice P202.2 (Moyaux) = 74

Indice P202.2 (L'Hôtellerie) = 15

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indice P201.1)

Une révision du zonage d'assainissement est actuellement en cours, ce qui ne nous permet pas de définir avec exactitude cet indice.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

A ce jour, l'indice P203.3 ne nous a pas été transmis par les services de l'Etat.

Taux de réclamations écrites et taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Taux de réclamations écrites (Indice P258.1) = 0.21 pour 1000 abonnés.

De plus, dans le cadre de la certification ISO 14001, nous avons reçu 15 plaintes orales pour engorgement du réseau public ou débordement sur la voie publique.

Taux de débordement d'eaux usées dans les locaux des usagers = 0 pour 1000 abonnés (Indice P251.1).

Interventions d'entretien

Taux de points noirs = 0 u /100 km

60 323 mètres de réseaux ont été curés soit 25.22 %.

8 839 mètres de réseaux ont été inspectés par caméra.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années est de 1 % (2011 : 598 m, 2012 : 474 m, 2013 : 201 m, 2014 : 826 m, 2015 : 295 m)

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Indice P255.3 = 50

b) Performance de l'ouvrage d'épuration

STATION D'EPURATION DE LISIEUX

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

A ce jour, l'indice P204.3 ne nous a pas été transmis par les services de l'Etat.

Prescription du rejet et conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'arrêté préfectoral du 20 août 1999

Eléments analysés	Seuils imposés par l'arrêté du 20 août 1999		Résultats d'Analyses (moyenne 2015)	
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement minimum	Concentration (mg/L)	Rendements
MES	30	90 %	4.37	98.7 %
DBO5	25	80 %	4.00	99.2 %
DCO	90	75 %	30.28	96.4 %
NGL	15	70 %	2.05	97.7 %
Pt	2	80 %	0.26	97.4 %

Suivi des micropolluants

Le suivi régulier des micropolluants significatifs suite à la campagne initiale de 2012, comptant 6 mesures annuelles a été modifiée par la note technique ministérielle du 19 janvier 2015. Le syndicat ainsi décidé de maintenir 3 mesures annuelles sur les paramètres suivants : Zinc, Cuivre et OP2EO.

Une de ces trois mesures a concerné la totalité des 64 substances définies comme micropolluants. Ce bilan a abouti à une significativité essentiellement sur le zinc.

Pour l'année 2016, le syndicat a décidé de réaliser 3 mesures sur les paramètres Zinc et Cuivre.

Définitions

Le ZINC est un élément trace métallique provenant du traitement du minerai, raffinage, galvanisation du fer, construction de toitures, fabrication de gouttières, piles électriques, pigments, matières plastiques, caoutchouc, ...

Il a également une source agricole. Le zinc est ajouté volontairement à l'alimentation des animaux, surtout des porcs et se retrouve en abondance dans les lisiers.

Le CUIVRE est également un élément trace métallique. Il est utilisé en métallurgie dans la fabrication d'alliages tels que le bronze, le laiton, ...

Il est très largement employé dans la fabrication de matériels électriques (fils, enroulements de moteur, dynamos, transformateurs), dans la plomberie, dans les équipements industriels, dans l'automobile et en chaudronnerie.

L'OP2EO (4 Octylphénol diéthoxylate) est une molécule de la famille des alkylphénols. Les octylphénols sont des intermédiaires dans la fabrication de résines phénoliques ou de formaldéhyde. Ces résines sont utilisées comme agent d'adhérence dans le caoutchouc des pneumatiques, dans le vernis pour isolation électrique, dans les encres d'impression, dans l'industrie de la fonderie, dans les peintures pour l'industrie nautique, comme enduit pour papier, agent émulsifiant pour la fabrication de textile et cuir, agent dans la formulation de pesticides et agent émulsifiant dans la fabrication de peintures à base aqueuse.

Conformité des boues produites

Les résultats des analyses de boues montrent que 100 % des boues produites ont été conformes aux seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 et ont ainsi pu être revalorisée en agriculture.

Démarche environnementale

Dans un souci de réduction des consommations électriques, le SITE a lancé en 2009 un pré-diagnostic énergétique avec le Bureau d'Études Barrault Recherche. En 2014, l'entreprise Utilities Performances a réalisé une étude d'optimisation des consommations énergétiques avec une approche technico-économique.

Le syndicat a donc mis en place des adaptations dans le fonctionnement de la station afin de réduire les consommations énergétiques :

- Réduction du temps de fonctionnement de deux pompes de désodorisation en période nocturne
- Remplacement des diffuseurs d'air sur l'unité de traitement biologique

On constate que, pour l'année 2015, la consommation électrique totale a baissé de 2.47 % cependant que le volume total d'eaux traitées est en augmentation.

Annexe B3b-1 : Evolution de la consommation électrique

Annexe B3b-2 : Répartition de la consommation électrique par équipement

STATION D'EPURATION DE COURTONNE LA MEURDRAC

Eléments analysés	Seuils imposés		Résultats d'Analyses 2015	
	Concentration (mg/L)	Rendement	Concentration (mg/L)	Rendement
MES	-	60 %	4.5	97.5 %
DBO5	35	60 %	3.7	97.53 %
DCO	-	60 %	32	91.11 %
NGL	-	-	52.23	-
Pt	-	-	6.56	-

Les résultats d'analyses sur les eaux traitées sont satisfaisants et montrent un bon fonctionnement de cet ouvrage de traitement.

STATION D'EPURATION DE COURTONNE LES DEUX EGLISES

Eléments analysés	Concentration (mg/L)		
	Seuils	Bilan 24H (08/10/2015)	Analyse instantanée (07/05/2015)
MES	120	47	103
DBO5 filtré	40	130	< 3
DCO filtré	120	412	44
NTK	50	29.3	42.6

Les résultats supérieurs aux seuils font suite à une période de curage des lagunes. Les concentrations devraient revenir à la normale. Les eaux rejetées sont acceptables pour ce type de traitement.

STATION D'EPURATION DE L'HOTELLERIE

Eléments analysés	Seuils imposés	Résultats d'Analyses 2015
	Rendement	Concentration (mg/L)
MES	-	80
DBO5	-	46
DCO	60 %	214
NGL	-	31.82
Pt	-	8.6

L'absence de mesure en entrée de station ne permet pas le calcul des rendements.

L'épuration assurée par ce dispositif de traitement vétuste est médiocre. Une nouvelle station d'épuration sera construite en 2016.

STATION D'EPURATION DE MAROLLES

La mise en place de nouveaux équipements (dégrilleur, tuyau en T, bassin de décantation) ainsi que le curage des deux premiers bassins va permettre une amélioration du traitement. Une mesure de charge et d'efficacité sera réalisée en 2016.

STATION D'EPURATION DE MOYAUX

Eléments analysés	Seuils	Résultats 2015
	Concentration (mg/L)	
MES	40	11
DBO5	25	3
DCO	90	44.5
NTK	25	14.1
Pt	-	8.3

Le traitement est d'assez bonne qualité et respecte les normes de l'autorisation préfectorale.

c) Performance financière

Durée d'extinction de la dette

Capital restant dû au 31 décembre 2015 = 3 453 135 €

Epargne brute 2015 = 970 339 €

Indice P 256.2 = 3.56 années.

Taux d'impayés sur les factures d'eau

Indice P 257.0 = 2.99 %

4. Le financement des investissements

a) Investissements 2015

Le montant des travaux 2015 s'élève à 669 971 €. Outre l'autofinancement du Syndicat, ces travaux sont financés par des subventions et des avances à taux 0% en provenance de l'Agence de l'Eau.

b) Encours de la dette et montant des annuités

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de 3 453 135 € (Capital initial de 8 222 379 €). Le montant des annuités versées au cours de l'exercice 2015 est de 381 858 € comprenant 332 031 € de remboursement de capital et 49 827 € d'intérêts.

c) Amortissements 2015

Le montant total des amortissements pour l'exercice 2015 est de 846 996.05 € et se répartit comme suit :

Frais d'études	10 600.87
Terrain bâti	1 502.67
Autres terrains	15 001.02
Construction Bâtiment d'exploitation	59 852.33
Construction Bâtiment Administratif	1 133.07
Agencement Bâtiment d'exploitation	6 554.17
Agencement Bâtiment Administratif	1 136.64
Bâtiment d'exploitation sur sol d'autrui	5 799.58
Installations complexes spécialisées	310 249.22
Réseaux d'assainissement	413 056.62
Matériel industriel	12 519.49
Outillage industriel	1 350.28
Matériel spécifique assainissement	226.08
Matériel de Transport	3 336.65
Matériel de bureau et informatique	4 486.95
Mobilier	190.41

C – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1. Les indicateurs techniques du Service

a) Mode de gestion

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux assure en régie l'ensemble des missions du SPANC.

b) Caractéristiques techniques du service

La population desservie en Assainissement Non Collectif est estimée à 13 935 habitants.

Au 31 décembre 2015, 6 254 installations ont été contrôlées, soit 97.96 % des habitations desservies en Assainissement Non Collectif.

Annexe C1b : Activité de contrôle et population desservie en Assainissement Non Collectif par commune

c) Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif

Indice D302.0 = 80

2. Les indicateurs financiers du service

a) Les taxes et redevances du service

Par délibération syndicale n°1436 du 11 décembre 2014, les tarifs des prestations du SPANC au 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

Diagnostic initial de l'existant	46 € HT (55.20 € TTC)
Contrôle Conception Permis de Construire	40 € HT (48 € TTC)
Contrôle Bonne exécution Permis de Construire	70 € HT (84 € TTC)
Contrôle de mutation	100 € HT (120 € TTC)
Redevance Assainissement Non Collectif	30 € HT / an (33 € TTC)
Pénalité pour refus de contrôle	60 € HT / an (66 € TTC)

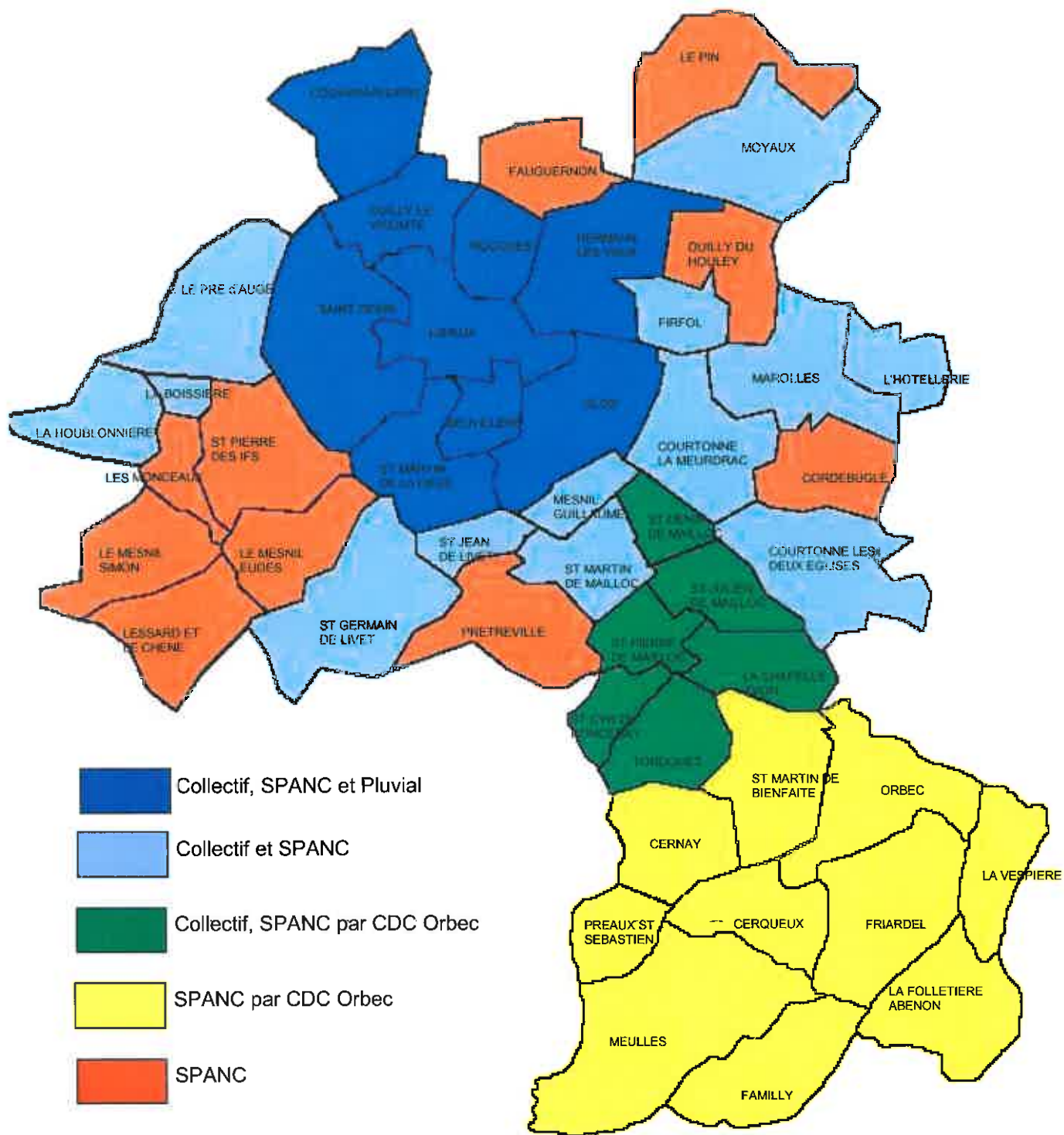
b) Les recettes d'exploitation du service

<i>(En euros)</i>	2013	2014	2015
Contrôle Conception	0	0	1 960
Contrôle Bonne exécution	7 224	4 816	490
Diagnostic initial	14 996	9 890	1 058
Prestation Mutation	2 850	4 550	8 900
Redevance ANC	171 940	180 677	186 090
Pénalités	4 140	4 160	5 340
Subventions Diagnostics	0	0	12 785
Subventions Dossier Réha	0	0	5 280
TOTAL	201 150	205 093	221 873

3. Les indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif au 31 décembre 2015 est de 20.26 %.

Annexe C3 : Conformité des installations par commune



Périmètre au 1er janvier 2016

Caractéristiques du système de collecteur des réseaux Eaux Usées par commune

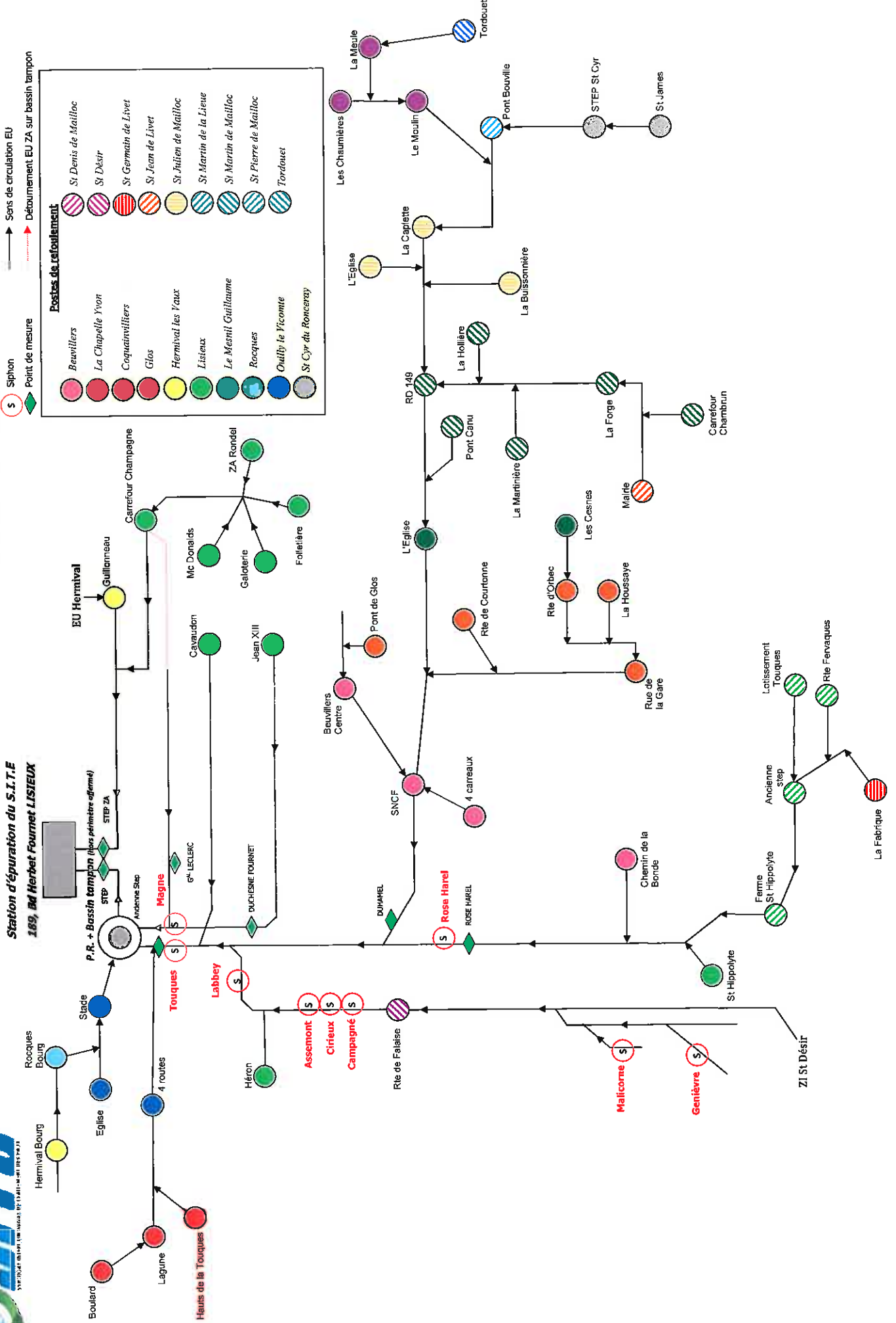
ANNEXE B1b-1

Commune	Linéaire réseau (en mètres)	Linéaire refoulement (en mètres)	Postes de refoulement (en Unité)
Beuvillers	12 918	198	2
La Chapelle Yvon	6 201	1 618	3
Coquainvilliers	2 608	2 372	3
Courtonne la Meurdrac	995	250	1
Courtonne les deux Eglises	2 370	0	0
Firfol	260	0	0
Glos	4 546	2 727	5
Hermival les Vaux	6 260	621	3
L'Hôtellerie	4 402	0	0
Lisieux	92 350	5 495	10
Marolles	2 450	0	0
Moyaux	8 244	1 161	4
Le Mesnil Guillaume	3 140	3 650	2
Ouilly le Vicomte	7 213	1 776	3
Rocques	976	2 116	1
Saint Cyr du Ronceray	7 149	1 859	2
Saint Denis de Mailloc	2 620	0	0
Saint Désir	16 049	391	1
Saint Germain de Livet	933	99	1
Saint Jean de Livet	1 080	510	1
Saint Julien de Mailloc	2 940	1 310	3
Saint Martin de la Lieue	9 813	411	4
Saint Martin de Mailloc	8 452	2 650	6
Saint Pierre de Mailloc	3 255	1 095	1
Tordouet	675	980	1
TOTAL	207 899	31 289	57



Station d'épuration du S.I.T.E.
189, Rd Herbet Fournet LISIEUX

PLAN SCHEMATIQUE DU SYSTEME DE COLLECTE



**Répartition par commune
de la population desservie
par un système de collecte des eaux usées**

ANNEXE B1b-3

Commune	N° INSEE	Population municipale	Population totale	Nb Abonnés	Nb d'habitants desservis	Assiette de redevance (m3)
Beuvillers	14069	1 370	1 399	561	1 319	47 733
La Chapelle Yvon	14154	535	543	116	288	2 075
Coquainvilliers	14177	864	884	198	453	17 871
Courtonne la Meurdrac	14193	707	726	50	108	3 613
Courtonne les deux Eglises	14194	680	694	89	183	4 781
Firfol	14270	446	454	10	26	702
Glos	14303	919	932	218	471	18 399
Hermival les Vaux	14326	849	883	143	345	16 377
L'Hôtellerie	14334	325	332	89	221	6 763
Lisieux	14366	21 132	21 949	6 534	21 756	1 114 602
Marolles	14403	758	778	104	210	11 702
Le Mesnil Guillaume	14421	621	630	112	289	8 142
Moyaux	14460	1 337	1 359	423	770	34 266
Ouilly le Vicomte	14487	863	887	279	641	22 923
Rocques	14540	296	313	48	104	6 689
St Cyr du Ronceray	14570	647	660	271	623	25 369
St Denis de Mailloc	14571	296	306	64	143	3 496
Saint Désir	14574	1 663	1 764	508	1 152	50 875
St Germain de Livet	14582	779	795	31	83	1 361
St Jean de Livet	14595	200	203	27	48	1 555
St Julien de Mailloc	14599	506	512	26	117	872
St Martin de la Lieue	14625	795	816	291	615	24 552
St Martin de Mailloc	14626	874	902	233	563	14 914
St Pierre de Mailloc	14647	512	525	68	168	2 411
Tordouet	14693	272	277	9	59	238
TOTAL		38 246	39 523	10 502	30 755	1 442 281

Population desservie en Assainissement Non Collectif par commune

RPQS 2015
ANNEXE C1b

Commune	Population municipale	Population totale	Nb estimé d'habitants desservis	Nb estimé de dispositifs	Nb de dispositifs diagnostiqués	Nb dossiers pénalités	POUR INFO PC en cours
Beuvillers	1 370	1 399	78	33	33		1
Cernay	153	155	155	76	70	6	
Cerqueux	97	98	98	61	60		
La Chapelle Yvon	535	543	247	97	94	3	1
Coquainvilliers	864	884	413	174	172	2	3
Cordebugle	144	147	147	85	85		1
Courtonne la Meurdrac	707	726	618	285	282	3	5
Courtonne les deux églises	680	694	511	248	238	4	2
Family	117	119	119	61	58	1	2
Fauguernon	245	255	255	123	122	1	2
Firfol	446	454	428	166	166		
La Folletière Abenon	145	147	147	95	90	3	
Friardel	239	241	241	130	123	3	1
Glos	919	932	446	200	200		3
Hermival les Vaux	849	883	515	200	200		1
L'Hotellerie	325	332	108	43	42	1	1
Lessard et le chêne	154	160	160	103	101	1	2
Lisieux	21 132	21 949	187	56	56		2
Marolles	758	778	565	276	272	3	4
Le Mesnil Eudes	278	283	283	129	129		2
Le Mesnil Guillaume	621	630	341	130	129		1
Le Mesnil Simon	167	174	174	92	91	1	3
Meulles	386	393	238	161	149	6	1
Les Monceaux	178	184	184	73	71	1	4
Moyaux	1 337	1 359	580	315	310	3	2
Orbec	2 251	2 372	352	157	148	4	2
Ouilly du Houley	223	231	231	130	130		1
Ouilly le Vicomte	863	887	232	99	97	2	
Le Pin	780	798	798	365	359	6	17
Préaux Saint Sébastien	38	39	39	29	28		
Preteville	443	456	456	187	181	3	4
Rocques	296	313	204	90	90		6
Saint Cyr du Ronceray	647	680	28	12	11	1	
Saint Denis de Mailloc	296	306	164	85	85		
Saint Désir	1 663	1 764	556	234	234		5
Saint Germain de Livet	779	795	712	267	267		4
Saint Jean de Livet	200	203	153	83	82	1	2
Saint Julien de Mailloc	506	512	393	205	195	9	1
Saint Martin de Bienfaite	545	553	323	168	162	5	
Saint Martin de la Lieue	795	816	196	92	92		
Saint Martin de Mailloc	874	902	332	136	135	1	1
Saint Pierre de Mailloc	512	525	353	166	163	3	3
Saint Pierre des Ifs	471	485	485	187	185	1	2
Tordouet	272	277	213	137	135	2	1
La Vespière	999	1 019	269	143	132	6	5
TOTAL	46 299	47 852	13 727	6 384	6 254	86	98

Conformité des installations au 31 décembre 2015

RPQS 2015
ANNEXE C3

Commune	Nb d'installations contrôlées	Installations non-conformes	Installations Conformes	dont installations conformes suite à réhabilitation
Beuvillers	33	25	8	5
Cernay	70	59	11	2
Cerqueux	60	54	6	3
La Chapelle Yvon	94	73	21	3
Coquainvilliers	172	145	27	17
Cordebugle	85	61	24	4
Courtonne la Meurdrac	282	252	30	17
Courtonne les deux églises	238	200	38	14
Family	58	53	5	2
Fauguernon	122	95	27	10
Firfol	166	139	27	13
La Folletière Abenon	90	72	18	7
Friardel	123	100	23	1
Glos	200	159	41	20
Hermival les Vaux	200	112	88	57
L'Hotellerie	42	28	14	1
Lessard et le chêne	101	93	8	6
Lisieux	56	37	19	14
Marolles	272	242	30	9
Le Mesnil Eudes	129	114	15	10
Le Mesnil Guillaume	129	100	29	6
Le Mesnil Simon	91	79	12	9
Meulles	149	132	17	8
Les Monceaux	71	61	10	4
Moyaux	310	238	72	25
Orbec	148	136	12	3
Ouilly du Houley	130	90	40	7
Ouilly le Vicomte	97	62	35	30
Le Pin	359	255	104	23
Préaux Saint Sébastien	28	21	7	2
Preteville	181	150	31	10
Rocques	90	45	45	37
Saint Cyr du Ronceray	11	10	1	1
Saint Denis de Mailloc	85	76	9	4
Saint Désir	234	153	81	57
Saint Germain de Livet	267	239	28	12
Saint Jean de Livet	82	68	16	5
Saint Julien de Mailloc	195	169	26	5
Saint Martin de Bienfaite	162	135	27	6
Saint Martin de la Lieue	92	66	26	21
Saint Martin de Mailloc	135	114	21	6
Saint Pierre de Mailloc	163	114	39	9
Saint Pierre des Ifs	185	124	41	20
Tordouet	135	115	20	7
La Vespière	132	94	38	5
TOTAL	6 254	4 957	1 267	537